

DEPARTEMENT  
DES  
**PYRENEES-  
ATLANTIQUES**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 30 août 2018*

MAIRIE D'AUSSEVIELLE

Membres en exercice : 12  
Membres présents : 8  
Membres votants : 9  
Date convocation : 22/08/2018  
Affiché le 23/08/2018  
Dépôt en préfecture le 31/08/2018  
Publication le 31/08/2018

L'an deux mille dix-huit le trente août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

**Etaient présents** : (MM.) Mmes DEL ALAMO Dominique. FILIPE Manuel. LAZARO Brigitte. LESCAMELA Sylvie. LOPES Henri. NOTTER Eveline.

**Absents** : Mmes (M.). DINGUIDART Pierre. MARIANELLA Sabine. PADILLA Martine qui a donné procuration à Mme LESCAMELA Sylvie. ZALDUENDO Audrey.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique POURTAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.
2. Augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
3. Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
4. Modification du temps de travail d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.
5. Contrat Parcours Emploi Compétences.
6. Projet de création d'une Société Publique Locale pour la restauration scolaire.
7. Projet de création d'une Police Municipale Intercommunale.
8. Ajout d'un « Mort pour la France » sur le monument aux morts.
9. Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.
10. Ateliers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : point d'étape.
11. Proposition de l'offre promotionnelle santé communale par la Société AXA.
12. Rapport sur le prix et la qualité du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région de Lescar 2017.
13. Transfert des biens du SIVU du Val de l'Ousse.
14. Point sur les travaux communaux.
15. Projet de transport urbain Idélis 2.
16. Rapport annuel 2017 de la STAP.
17. Rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées.
18. Questions et informations diverses.

**DELIBERATION N° 1 DU 30 AOUT 2018: MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL  
D'UN ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, le retour à 4 jours d'école a été validé par le conseil d'école, le conseil municipal ainsi que par l'Inspection d'Académie. De ce fait, une réorganisation du service scolaire a dû être mise en place. Le Comité Technique Intercommunal a été saisi et a émis un avis favorable à cette réorganisation de service.

Aussi, la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe passe de 35 heures à 33 heures 30.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter le temps de travail d'un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe de 35 h à 33 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**DELIBERATION N° 2 DU 30 AOUT 2018: AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL  
D'UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, le retour à 4 jours d'école a été validé par le conseil d'école, le conseil municipal ainsi que par l'Inspection d'Académie. De ce fait, une réorganisation du service scolaire a dû être mise en place. Le Comité Technique Intercommunal a été saisi et a émis un avis favorable à cette réorganisation de service.

Aussi, la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe contractuel passe de 31 heures à 31 heures 15.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter le temps de travail d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 31 h à 31 h 15 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**DELIBERATION N° 3 DU 30 AOUT 2018: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT  
D'ANIMATION DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour pérenniser la situation d'un agent non titulaire. Cet emploi correspond en effet à un besoin permanent pour le fonctionnement de l'école.

La durée hebdomadaire moyenne de travail est fixée à 31 h 15 par semaine et cette mesure prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour 31 h 15, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DELIBERATION N° 4 DU 30 AOUT 2018: MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL  
D'UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, le retour à 4 jours d'école a été validé par le conseil d'école, le conseil municipal ainsi que par l'Inspection d'Académie. De ce fait, une réorganisation du service scolaire a dû être mise en place. Le Comité Technique Intercommunal a été saisi et a émis un avis favorable à cette réorganisation de service.

Aussi, la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe passe de 11 heures à 10 heures.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter le temps de travail d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 11 h à 10 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**DELIBERATION N° 5 DU 30 AOUT 2018: CONTRAT PARCOURS EMPLOI  
COMPETENCE**

Monsieur le Maire expose que le contrat d'accompagnement à l'emploi d'un agent du service scolaire a pris fin le 16 août 2018.

Ce type de contrat n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier et a été remplacé par les contrats Parcours Emploi Compétence (PEC).

Il convient donc de conclure la convention avec le Pôle Emploi et de signer le contrat de travail

Le temps de travail annualisé a été fixé à 25 h 00 par semaine. La rémunération sera calculée sur la base d'un salaire brut horaire de 1 070,30 € (SMIC). Ce contrat prend effet le 17 août 2018 pour une durée de 1 an.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention « contrat Parcours Emploi Compétence » et le contrat de travail,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**PROJET DE CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LA  
RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées projette de créer une Société Publique Locale (SPL) pour la restauration scolaire.

Il indique le prix actuel des repas de l'agglomération est actuellement de 2,90 € H.T. et passerait à 3,09 € H.T.

En accord avec la commune de SIROS, Monsieur le Maire indique qu'il informe la Communauté d'Agglomération de PAU de ne pas adhérer à la SPL au moins cette année scolaire. Il précise les avantages et inconvénients relatifs à cette adhésion.

### **PROJET DE CREATION D'UNE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE**

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a pour projet de créer une police municipale intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019. A ce jour, les communes seraient intéressées par le projet.

Monsieur le Maire indique que le coût pour la commune se situerait entre 4 500 € et 5 000 € par an.

### **AJOUT D'UN « MORT POUR LA FRANCE » SUR LE MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'inscription d'un Mort pour la France sur le monument aux morts. Il s'agit de M. Jean-Charles LAGARDE mort le 7 septembre 1917.

Cette inscription sera réalisée pour le 11 novembre 2018.

### **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire fait un point d'étape sur le projet de modification n° 2. Une enquête publique aura lieu fin 2018.

### **ATELIERS DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : POINT D'ETAPE**

Monsieur le Maire indique que le PLUI avance même si cela s'avère être un dossier très compliqué.

Des terrains actuellement constructibles devraient repasser en zone agricole.

### **PROPOSITION DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE SANTE COMMUNALE PAR LA SOCIETE AXA**

Une réunion publique sera prochainement organisée par AXA pour présenter l'offre promotionnelle santé communale. Monsieur le Maire est chargé de signer la convention bi-partite.

### **DELIBERATION N° 6 DU 30 AOUT 2018: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE SIAEP DE LA REGION DE LESCAR 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Pour les communes ayant transféré au moins une compétence à un ou plusieurs EPCI, le ou les rapports annuels reçus du ou des EPCI en question doivent être présentés au conseil municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice et doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP de la région de Lescar pour l'année 2017.

**DELIBERATION N° 7 DU 30 AOUT 2018: TRANFERT DES BIENS DU SIVU DU VAL DE L'OUSSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'adhésion des communes d'AUSSEVIELLE, de POEY-DE-LESCAR au SMEATC et de SIROS à la CAPBP, l'actif et le passif du SIVU du Val de l'Ousse ont été répartis selon une clé de répartition entre les communes.

Les transferts seront faits aux communes qui intégreront les écritures et devront nous mettre à disposition les biens. La station d'épuration a été fléchée sur la commune de POEY-DE-LESCAR principal utilisateur.

Le Trésorier de LESCAR nous a communiqué le détail de cette répartition et il nous appartient de délibérer dessus. Les excédents qui résultent de cette répartition seront reversés au SMEATC pour les communes d'AUSSEVIELLE et de POEY-DE-LESCAR.

numéro compte	libellé du compte	balance sortie		commune de SIROS		commune de POEY LESCAR		Commune de AUSSEVIELLE	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
1027	mise à disposition chez le bénéficiaire		1 278 771,31		48 096,34		740 898,08		489 776,89
1068	autres réserves		14 276,68						14 276,68
110	report à nouveau solde créditeur		298 368,10		68 147,27		163 446,05		66 774,78
110	résultat à affecter compte 1068		92 566,94						92 566,94
13111	Agence de l'Eau		380 765,00		11 274,35		360 582,90		8907,75
1313	Département		754 659,14		23 184,98		694 092,34		37 381,82
1314	communes		53 074,75				53 074,75		
1318	autres		927 206,13		85 825,01		828 447,49		12 933,63
139111	Agence de l'EAU	76 802,00		2 274,09		72 731,18		1796,73	
13913	Sub équ transf Département	141 268,24		4 340,11		129 930,45		6997,68	
13914	Sub équ transf cnes et struc inter	12 388,00				12 388,00			
13918	Sub équ transf autres	523 147,24		7 297,40		467 425,75		48 424,09	
1641	emprunts en euros		680 432,16				680 432,16		
1687	autres dettes		4 470,29				4 470,29		
<b>total</b>	<b>TOTAL CLASSE 1</b>	<b>753 605,48</b>	<b>4 484 690,50</b>	<b>13 911,60</b>	<b>236 527,95</b>	<b>682 475,38</b>	<b>3 525 444,06</b>	<b>57 218,50</b>	<b>722 618,49</b>

numéro compte	libellé du compte	balance sortie		commune de SIROS		commune de POEY LESCAR		Commune de AUSSEVIELLE	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
2031	frais étude	112 718,00		25 540,46		87 177,54			
21311	Bâtiment exploitation	36 067,66				36 067,66			
21351	Bâtiment exploitation	1 793 070,17				1 793 070,17			
2154	Mat indust	3 677,76				3 677,76			
21751	Inst complexes spécial	30 515,95				15 160,95		15355	
217532	Réseaux assainissement	2 247 527,89		98 229,24		1 687 981,77		461316,88	
2183	Mat bureau mat informatique	2 769,62				2 769,62			
2313	constructions	319 609,00		42 039,38		51 018,22		226551,4	
2315	instal mat outil techn	4 415,00						4415	
281311	Bâtiment exploitation		9 617,68				9 617,68		
281351	Bâtiment exploitation		418 383,00				418 383,00		
281751	Inst complexes spécial		4 728,00				2 424,00		2304
2817532	Réseaux assainissement		685 025,45		11 340,00		566 976,38		106709,07
	<b>TOTAL CLASSE 2</b>	<b>4 550 371,05</b>	<b>1 117 754,13</b>	<b>165 809,08</b>	<b>11 340,00</b>	<b>3 676 923,69</b>	<b>997 401,06</b>	<b>707 638,28</b>	<b>109 013,07</b>

	libellé du compte	balance sortie		commune de SIROS		commune de POEY LESCAR		Commune de AUSSEVIELLE	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit		
4111	Clients amiables	12 164,11		2 514,11		5 750,00	0,00	3900	
4116	Clients contentieux	3 000,00				3 000,00			
4411	Etat aut coll publ subve à recevoir am	0,00		0,00		0,00			
4416	etat aut col publique contentieux	8 377,75						8377,75	
44583	remb TVA demandé								
445888	TVA en attente	3,22				3,22			
447	Autres impôts								
4718	recettes à régulariser		40,00				40,00		
	<b>TOTAL CLASSE 4</b>	<b>23 545,08</b>	<b>40,00</b>	<b>2 514,11</b>	<b>0,00</b>	<b>8 753,22</b>	<b>40,00</b>	<b>12277,75</b>	<b>0</b>
515	Compte au trésor	273 763,02		65 633,16		154 732,83		53 397,03	
5118	autres valeurs à l'encaissement	1 100,00						1 100,00	
	<b>TOTAL CLASSE 5</b>	<b>274 863,02</b>	<b>0,00</b>	<b>65 633,16</b>	<b>0,00</b>	<b>154 732,83</b>	<b>0,00</b>	<b>54 497,03</b>	<b>0,00</b>

Soit

	libellé du compte	balance sortie		commune de SIROS		commune de POEY LESCAR		Commune de AUSSEVIELLE	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 602 384,63</b>	<b>5 602 384,63</b>	<b>247 867,95</b>	<b>247 867,95</b>	<b>4 522 885,12</b>	<b>4 522 885,12</b>	<b>831 631,56</b>	<b>831 631,56</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré :

- **APPROUVE** les répartitions des biens de l'actif et du passif présentés par le Trésorier de LESCAR,
- **PRECISE** que le reversement des excédents à percevoir sera perçu par le SMEATC et que la situation des restes à recouvrer pourra évoluer à la marge par la suite,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens.

## **POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux actuellement en cours sur la commune, à savoir :

- l'enfouissement des réseaux du centre du village sont en cours,
- l'aménagement du chemin piétonnier,
- école : le nouveau jeu extérieur est installé, et les travaux de sanitaire sont terminés,
- la peinture au sol et les panneaux de signalisation seront réalisés au centre du village lorsque les travaux de voirie seront terminés.

## **PROJET DE TRANSPORT URBAIN IDELIS 2**

Monsieur le Maire indique qu'IDELIS projette de mettre en place, en 2019, d'un arrêt de bus du réseau IDELIS sur l'ancien parking du Miey de Béarn.

## **RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA STAP**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 de la STAP.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS PAU PORTE DES PYRENEES**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place par le SDEPA d'un groupement de commande pour l'achat de véhicules électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux-heures vingt minutes.

La présente séance du 30 août 2018 contient 7 délibérations qui ont été reçues au contrôle de légalité et affichées le 31 août 2018.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique POURTAU

Jacques LOCATELLI

DEL ALAMO Dominique		LESCAMELA Sylvie	
FILIFE Manuel		LOPES Henri	
LAZARO Brigitte		NOTTER Eveline	